

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président
 M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION
DE L'OLÉODUC PIPELINE SAINT-LAURENT
ENTRE LÉVIS ET MONTRÉAL-EST**

PARTIE 2

VOLUME 3

Séance tenue le 18 avril 2007, 13 h 30
Restaurant Ti-Père B.B.Q.
2995, boulevard Laframboise
Saint-Hyacinthe

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 18 AVRIL 2007	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
LE PRÉSIDENT:.....	1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

MARTIN SCOTT.....	4
ASSOCIATION INDUSTRIELLE DE L'EST DE MONTRÉAL	7
PIERRE FRATTOLILLO	
NANCY MEIGS	18

AJOURNEMENT

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Alors Mesdames et Messieurs nous allons débiter sans plus tarder. Je vois qu'il y a des gens dans le couloir, si vous voulez bien venir dans la salle.

10 Alors, mesdames et messieurs, bonjour, et bienvenue à l'ouverture de cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le *Projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent entre Lévis et Montréal*, à Saint-Hyacinthe. Je rappelle que nous avons débuté cette deuxième partie de l'audience à Beloeil lundi soir.

15 Alors, mon nom est Michel Germain du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE. Je préside cette commission et je suis assisté de mon collègue monsieur François Lafond.

 Je rappelle que le ministre du Développement durable de l'Environnement et des Parcs a confié au BAPE le mandat de tenir une audience publique sur le projet.

20 En deuxième partie de l'audience publique, la commission siège ou a siégé, siège ou siégera aux endroits suivants : donc, le 16 avril dernier nous étions à l'Hostellerie Rive-Gauche à Beloeil. Donc, à compter d'aujourd'hui nous sommes au restaurant Ti-Père B.B.Q. et à compter du 23 avril, c'est-à-dire lundi prochain, nous allons être au Complexe hôtelier Dupré, qui est situé au 555, rue Saint-Jacques Est à Princeville. Alors ceux qui le désirent sont les bienvenus pour venir assister aux audiences à Princeville.

25 De plus, je mentionne qu'à compter du 24 avril à 13 h 30, les citoyens qui le désirent pourront également se rendre au Centre multifonctionnel de Saint-Étienne-de-Lauzon situé au 711, avenue Albert-Rousseau, donc à Lévis. La commission y tiendra un projet pilote permettant aux gens dans la salle de suivre et de participer en direct au déroulement de l'audience qui se tiendra à Princeville. Les participants pourront aussi présenter un mémoire à Saint-Étienne, donc ce sera des écrans géants de part et d'autre avec une interactivité à ce moment-là dans les deux salles. Donc, tout fonctionnera de la même façon habituelle, là, comme ici présentement.

30 Également, il est important de rappeler que tout ce qui est dit lors des séances publiques est enregistré et sténographié par notre sténographe, madame Yolande Teasdale, que vous voyez ici. Les transcriptions sont disponibles dans les centres de consultation et sur le site Internet de la commission au cours de la semaine prochaine. D'ailleurs, la liste des centres est disponible à l'arrière de la salle ainsi que toute la documentation relative au BAPE et au projet. N'hésitez donc pas à aller la consulter.

35 Bon, et maintenant le déroulement. L'objectif de la deuxième partie de l'audience publique est de recevoir vos opinions sur le projet. Lors des séances de la première partie qui se sont tenues en mars, ceux qui le désiraient ont pu questionner le promoteur et les personnes ressources en lien avec le projet.

40
45

50 Depuis la fin de la première partie de l'audience publique, la plupart des réponses attendues, certaines réponses demandaient un développement par écrit et ont été déposées à la commission et ont été rendues publiques dans notre site Internet et dans les centres de consultation.

55 Aujourd'hui, la commission est ici pour entendre les gens, c'est-à-dire vous entendre. Des mémoires ont été déposés auprès de la commission et certains ont choisi de les présenter aujourd'hui et également ce soir. L'ordre d'inscription, déjà préétabli, détermine l'ordre que j'utiliserai pour inviter les participants à venir présenter leur mémoire. Cette liste est disponible à l'arrière de la salle.

60 La commission a prévu environ une quinzaine de minutes pour chaque présentation de mémoire. Si votre mémoire a quelques pages seulement, vous pouvez en faire la lecture. S'il est long, pour le bénéfice de la salle, je vous demande d'en donner les éléments essentiels et de présenter les conclusions, de sorte que la commission ait le temps d'échanger avec vous. Je compte sur votre collaboration afin que le temps puisse être réparti équitablement entre les participants.

65 À la fin de chaque présentation, la commission échangera, le cas échéant, avec la ou les personnes qui présentent. Les questions, s'il y a lieu, visent à éclaircir certains points ou à mieux comprendre les éléments particuliers du mémoire ou de la présentation. Alors, soit dit en passant, soyez à l'aise, ce n'est pas un interrogatoire. Si vous n'avez pas la réponse à nos questions ce n'est pas grave.

70 Je tiens à souligner que la commission est à la recherche d'arguments supportant votre position ou votre point de vue sur le projet. Il importe donc de bien étayer vos opinions.

75 La commission ne fera pas le décompte de ceux qui sont pour ou contre le projet. Elle cherche à connaître l'opinion du milieu, à saisir l'importance des éléments soumis par chaque participant. Tous les mémoires déposés à la commission sont lus par la commission. Si un mémoire déposé n'est pas présenté, il sera pris en considération au même titre que ceux qui auront été présentés.

80 Vous avez aussi remarqué, pour ceux qui ont participé à la première partie de l'audience publique, il n'y a plus de table pour le promoteur, pas plus non plus que pour les personnes ressources. La table du centre est toujours là et est destiné aux personnes qui viennent exprimer leur opinion devant la commission.

85 La séance, bien entendu, est publique. Le promoteur et les personnes ressources qui le désirent sont les bienvenus. Donc, désirent assister.

90 Les séances de cette deuxième partie, contrairement à hier, par exemple, et à la semaine prochaine ne seront pas diffusées, ne sont pas diffusées en mode audio sur notre site Internet, faute de connexions.

95 Les règles de procédure maintenant : en ce qui concerne les règlements de base de notre
procédure, tout comme pour la première partie de l'audience publique, nous insistons pour que
tout se fasse dans un climat serein et que chacun respecte ceux qui viennent présenter leur
mémoire. Je rappelle qu'exprimer son opinion, ça sous-tend que d'autres le font également et que
des positions peuvent être parfois différentes et contradictoires. La commission recherche
l'argumentation. Il est parfaitement inutile d'avoir des propos qui pourront être blessants. C'est à la
commission que revient la tâche de pondérer ce qu'elle a entendu, bien entendu, et à la suite de
son analyse de donner son avis dans son rapport.

100 Enfin, il existe aussi un droit de rectification. La procédure prévoit que les participants,
incluant le promoteur et les personnes ressources, s'ils sont dans la salle, bien entendu, peuvent,
le cas échéant, se prévaloir d'un droit de rectification des faits à la fin des séances. Ce qu'on va
demander ici, étant donné que nous siégeons ce soir, à moins que quelqu'un qui voudrait faire la
105 rectification ne pourrait pas être ici ce soir, normalement, la rectification, s'il y a lieu, irait en fin de
soirée ce soir. Cette rectification des faits n'est pas un débat d'opinions ou une réaction à un
mémoire, très important. Ça consiste plutôt à préciser ou à rectifier des faits ou des informations
qui ont été utilisés ou qui ont servi d'appui à la présentation d'un mémoire et qui n'apparaissent
pas exacts.

110 Pour exercer ce droit, il faut s'inscrire au registre situé à l'arrière, auprès de madame Julie
Olivier, notre conseillère en communication.

115 Enfin, avant de débiter la première présentation, je vous informe que nous apprécions
toujours recevoir les impressions du public qui participe aux séances d'une commission. À cette
fin, nous avons déposé, sur plusieurs chaises et à l'arrière aussi, des formulaires pour que vous
nous fassiez part de votre degré de satisfaction ou d'insatisfaction vis-à-vis de nos services.

120 Également je vous demande de bien vouloir éteindre vos cellulaires.

Alors, sans plus tarder nous allons débiter la présentation des mémoires. J'appelle
maintenant notre première participante, je crois qu'elle est remplacée, elle ne pouvait pas venir, qui
était Martine Saint-Pierre. Madame Martine Saint-Pierre ne pouvant pas être ici, elle serait
remplacée par un monsieur Scott, je ne sais pas si c'est Denis ou... Martin, très bien.

125 Alors bonjour, Monsieur Scott.

M. MARTIN SCOTT :

130 Bonjour. Oui, Martin Scott, c'est ça. Je présente le mémoire de Martine Saint-Pierre. Je vais vous faire la lecture, il n'est pas volumineux, je vais y aller en lisant.

LE PRÉSIDENT :

135 Très bien.

M. MARTIN SCOTT :

Je représente Martine Saint-Pierre.

140 **(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

Début de la phrase à la page 2 : « Enseignante en géographie, résidente [...] »

Fin de la phrase à la page 2 : « [...] dans La Terre de chez nous. »

145 Je vais vous la résumer. L'annexe 1, c'était : « *Ultramar : une marmotte creusant son trou la nuit* ».

150 « *Eh bien non, il ne s'agit pas ici d'une fable de Lafontaine. En tant que propriétaire de résidence, terrain ou terre agricole, vous vous êtes sans doute retrouvé un beau matin avec une marmotte confortablement installée dans son terrier chez vous. Discrètement, elle vous a déjoué la nuit.* »

155 Là-dedans, ici, ça résume le cas de ce que je viens de mentionner, ces quatre résidences-là. Et la lettre ici fait mention de la parution dans l'article, le courrier *La Terre de Chez nous*, et demandant l'article de loi, s'adressant auprès du député local, de faire parvenir la Loi 229, tous les extraits.

En gros c'était le résumé de cette annexe-là.

160 **(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

Début de la phrase à la page 2 : « Suite à la parution de cette lettre [...] »

Fin de la phrase à la page 4: « [...] mais bien parce qu'ils ne veulent pas!! »

165 C'est la lecture du mémoire.

LE PRÉSIDENT :

170 Très bien, je vous remercie pour la lecture du mémoire. J'avais une petite question, je ne
sais pas si vous pouvez lui répondre, c'est une question d'éclaircissement. De toute façon,
Monsieur Scott vous présentez un mémoire, on pourra échanger ce soir plus spécifiquement sur
votre mémoire, bien entendu.

M. MARTIN SCOTT :

175 Oui.

LE PRÉSIDENT :

180 Vous dites un passage ici : « Cependant, les commissaires de la CPTAQ ne sont pas au
courant que nous sommes victimes de cette loi 229. » Je ne sais pas si vous êtes en mesure
d'apporter des précisions?

M. MARTIN SCOTT :

185 Bien, comme dans le document, moi, j'ai vu le document qui avait été remis, parce que
c'est le document, ça, qui avait été remis aux municipalités, la liste de lots touchés par le tracé.
Mais ces résidences-là, c'est pour ça qu'elles ont toujours été ignorées. Aux premières réunions
qu'il y avait eues – je vais en reparler ce soir dans le mien – mais c'est pour ça que moi, cette
résidante-là, c'est ma cousine, cette résidence, elle est sur mon lot de terre. Quand ils sont au
190 travail, moi, j'ai toujours eu accès... le hasard m'a fait découvrir les gens qui allaient prendre la
photo en cachette, les gens qui allaient sonder en cachette, toujours de façon hypocrite.

Ça, ça chatouille un petit peu. C'est pour ça qu'en étant près du dossier, s'ils négocient
avec ces résidences-là, qui sont sur mon lot de terre, c'est pour ça... Ce soir, vous allez
195 comprendre. Dans le mien, au projet, aux premières réunions qui avaient été à Saint-Thomas-
d'Acquin, ces résidences-là n'étaient pas invitées puis le tracé était manquant.

Ça fait que c'est pour ça que ce petit bout-là, il est frustrant, puis d'autant plus, les paroles
que madame Saint-Pierre avait posées au monsieur de Hydro-Québec. Quand monsieur Bergeron
200 avait pris la parole en disant : « Non, ce n'est pas là. » Je vous avais parlé des plans qui étaient à
l'arrière de la salle.

LE PRÉSIDENT :

205 Oui, je me souviens.

M. MARTIN SCOTT :

Monsieur Bergeron, il a dit : « Non, c'est pas là qu'on veut passer. » Donc, si c'est pas là qu'on veut passer, c'est chez nous.

210

Le plan que je vais vous parler ce soir, le tracé qui a été déposé à une première séance, que c'était une conférence de presse où les élus, seulement les élus étaient présents, où il n'y avait personne, bien le plan, où est-ce qu'ils ont l'intention de passer? C'est devant moi, chez nous, me contourner, passer à ma droite sur un terrain dézonné, dans le but, probablement, de sauver ces résidences-là.

215

Si c'est eux qui écopent, moi aussi j'écope également. Si eux sont sauvés, c'est moi qui est contourné. Ça fait que c'est pour ça qu'on est dans une mauvaise position. Ces résidences-là, en théorie, si on longe les tours, le tracé de long des tours de A à Z, bien il y a quatre résidences de trop.

220

LE PRÉSIDENT :

Puis ces résidences-là sont dézonnées, sont en zone agricole?

225

M. MARTIN SCOTT :

Bien, le terrain, quand ils ont négocié avec l'UPA, c'est bien marqué dans leur document que c'est seulement en zone agricole, en zone qui sont sujettes à être dézonnées. Ces gens-là ne sont pas membres de l'UPA, mais ils sont sur le tracé. Mais la Commission de la protection de territoire agricole, ils ne savent pas que ça passe en dessous de ces résidences-là.

230

LE PRÉSIDENT :

C'est dans ce sens-là, O.K.

235

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

C'est comme une zone blanche, j'imagine?

240

M. MARTIN SCOTT :

Oui, oui, c'est un terrain... Mais ce qui est le plus frustrant là-dedans, c'est que nous on essaie de... si je veux me bâtir, je ne suis pas capable. C'est difficile d'aller se construire sur notre propre terre. Il y a un monsieur ici qui est dans la salle qui pourrait vous le dire. Son fils a essayé de se construire sur sa propre terre, il n'est pas capable.

245

Avec un dossier comme ça qu'on amène à la CPTAQ, probablement les commissaires ne le voient pas. Ça, c'est des cas, regarde, on te tasse, puis on t'achète. Où est-ce que tu vas

250 t'installer? En ville, tassé au côté? S'ils se tassent au côté, c'est chez nous, c'est mon terrain qu'on
doit dézoner. Ces résidences-là, c'est pour ça que, regarde, c'est pas un château mais ces gens-là
sont heureux. Ma cousine... Le chevreuil est là, tu n'as pas besoin d'aller louer un camp de
255 chasse, il a tué un 13 cornes devant. Mais regarde, 13 pointes devant. Les renards... C'est ça la
nature, c'est des choses qui ne s'achètent pas mais quand on est pris pour vous déplacer, vous
vous installez où? Un peu comme le cas de monsieur Gérald Godbout, il y en a plusieurs cas
comme ça, puis il y en a quasiment à toutes les traverses de rang.

Mais ces gens-là, on a tenté de faire le moins de bruit possible avec ça. C'est pour ça que
les termes utilisés, si à un moment donné on n'a pas le choix de dire les mots comme ils le sont.

260

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Nous vous remercions.

265

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Merci, Monsieur Scott.

LE PRÉSIDENT :

270

À ce soir. Alors, nous allons maintenant inviter monsieur Pierre Frattolillo de l'Association
industrielle de l'est de Montréal.

M. PIERRE FRATTOLILLO :

275

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

280

Bonjour, Monsieur.

M. PIERRE FRATTOLILLO :

285

Donc, je suis Pierre Frattolillo, je suis directeur de l'Association industrielle de l'Est de
Montréal, qui est donc, comme le nom l'indique, localisée dans l'extrême est de Montréal.

Je vais faire juste un survol, finalement, de la première partie qui est une espèce de
préambule et après ça, bien je vais faire la lecture de la partie qui est plus spécifique au projet lui-
même.

290

Donc, l'Association a été créée en 1960 et regroupait et regroupe actuellement 13
membres. C'est l'industrie lourde du secteur Est de Montréal. Donc, les raffineries de pétrole, la
métallurgie et la pétrochimie, ainsi qu'évidemment des sites de stockage comme celui d'Ultramar.

295 L'Association compte actuellement neuf employés dont six spécifiquement attirés au
laboratoire d'analyse.

La mission originale donc de l'Association est une mission qui était exclusivement de type
environnemental. C'est-à-dire que dès 1960, lorsque ça a été créé par des gens de l'industrie mais
300 aussi de l'Université de Montréal, la mission première était d'évaluer l'impact des activités
industrielles sur l'environnement et la communauté. C'est dans notre charte. Donc, c'est ce à quoi
on sert.

On a un réseau d'échantillonnage de l'air et on a aussi un laboratoire qui est devenu un
305 laboratoire accrédité par le ministère de l'Environnement en 1989.

Toutefois, en fait, durant les 25 premières années de l'existence de l'Association,
l'Association est demeurée finalement dans cette mission-là. Éventuellement en 85, suite à des
accidents qui ont eu lieu, dont celui de Bopal en Inde, la mission de l'Association a été modifiée
310 pour y inclure aussi, en fait, tout le volet gestion du risque d'accidents industriels majeurs.

Donc, à partir de 1985, et avec la création de MUPEM, donc les mesures d'urgence pour
l'Est de Montréal, on a créé un momentum, finalement, pour évaluer et faire de la prévention en
termes d'accidents industriels majeurs.

315 Évidemment, la gestion du risque d'accidents industriels majeurs impose une réalité, c'est-
à-dire qu'on ne peut pas faire ça en vase clos, on doit la faire en collaboration avec une
communauté qui nous entoure de plus en plus, d'ailleurs, en fait, on est de plus en plus en milieu
urbain. En 1960 et auparavant, on était moins en milieu urbain, maintenant on l'est, on est en plein
320 milieu d'une ville.

Donc, les relations avec la communauté sont devenues, pour nous, sont devenues
incontournables. Il faut travailler à établir des relations harmonieuses avec nos voisins. Et c'est
dans ce contexte-là, finalement, qu'on a fait, on a établi des mécanismes d'échanges avec le
325 milieu, dont le CMMI, dont vous avez sûrement entendu parler, le Comité mixte municipal industriel
pour la gestion des risques, qui inclut des citoyens depuis le début de l'exercice, ainsi que notre
comité de liaison avec la communauté locale, donc on appelle ça le CLIC, donc le Comité liaison
industrie et communauté.

330 Encore là, en fait, il faut comprendre qu'on a une vocation qui est tout à fait locale et qui ne
dépasse pas nécessairement la zone, la grande zone de l'Est de Montréal.

Maintenant, le pipeline, le projet, je vais vous faire la lecture donc de la partie plus reliée au
projet de pipeline.

335 Le projet de pipeline donc, entre la raffinerie de Lévis et le terminal pétrolier de Montréal-
Est. Il faut comprendre que notre position, encore là, est dans le contexte de la mission de

l'Association – je vous ai mis ça en annexe de façon à ce que vous puissiez l'avoir, donc en fonction des grands enjeux qui nous intéressent, c'est-à-dire qui sont ceux de l'Association.

340

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 4 : « La protection de l'environnement [...] »

Fin de la phrase à la page 6 : « [...] à une meilleur acceptation sociale. »

345

C'est tout.

LE PRÉSIDENT :

350

Je vous remercie. Monsieur Lafond?

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

355

Bonjour, Monsieur Frattolillo. Ça me fait plaisir de vous revoir parce que j'ai déjà eu l'occasion de vous entendre dans un projet de gazoduc dans Montréal-Est.

M. PIERRE FRATTOLILLO :

360

Oui, effectivement.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

365

Donc, ce n'est pas nouveau pour vous de défendre et de venir présenter des choses qui sont relatives à Montréal-Est.

Dans votre mémoire, vous avez mentionné que, bon, la configuration finalement des aires de voies ferrées occasionnait souvent des problèmes, notamment au niveau des passages à niveau. Parce qu'à l'heure de pointe, ça peut être un peu astreignant.

370

Bon, en termes d'attente, là, si on y allait dans une fourchette de temps, ça peut varier entre combien et combien?

M. PIERRE FRATTOLILLO :

375

L'attente psychologique ou l'attente réelle?

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Bien, disons qu'on parle des deux.

380 **M. PIERRE FRATTOLILLO :**

Disons, en fait, on nous dit toujours, et quand je parle avec mes gens, mes membres qui nous disent : bien, écoutez, c'est de l'ordre de cinq minutes, approximativement, mais ça nous semble beaucoup plus, en fait.

385

Je dois vous dire que c'est simplement, ne serait-ce que physiquement, de voir le train qui est très long, avancer et reculer, en fait se positionner... c'est que lorsqu'on n'est pas habitué, surtout quand vous avez des rendez-vous puis que vous devez vous rendre quelque part, vous ne savez plus quoi faire, là, je veux dire, puis vous êtes pris en plein milieu. Donc, je dirais entre cinq

390

et dix minutes, j'imagine, je veux dire que ça doit être cela.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Donc, pour vous, l'arrivée d'un pipeline ou enfin d'un oléoduc pourrait être intéressant pour l'Est de Montréal en ce sens-là?

395

M. PIERRE FRATTOLILLO :

Absolument. Bien, en fait, il y a cette réalité-là, je veux dire, qui est une nuisance. Il ne faut pas se le cacher. Mais il y a une autre réalité aussi, c'est que nous sommes dans une zone... on a parlé, en fait, on a mis en place le CMMI, ce n'est pas pour rien, finalement. C'est une zone où il y a des opérations qui engendrent quand même des risques qui sont non négligeables.

400

Donc, l'accès au site est excessivement important aussi, c'est-à-dire que si on veut avoir une intervention efficace, il faut pouvoir y aller rapidement. Donc, parfois ça pourrait causer ce type de problématique-là et non seulement pour les interventions sur les sites, mais vous avez aussi... c'est une région, en fait, comme vous savez, c'est une pointe, donc les axes routiers est-ouest passent tous par là, et de doute évidence, en fait, il y a des hôpitaux qui sont de chaque côté de notre zone industrielle et donc, Urgence santé aussi. C'est une problématique qui pourrait... En fait, je ne sais pas si ça ne s'est jamais produit, mais il reste quand même que c'est un risque supplémentaire pour notre communauté.

405

410

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Vous mentionnez que vous avez un laboratoire, vous faites l'analyse de la qualité de l'air à partir de ce laboratoire-là. Est-ce que les mandats vous proviennent d'industries? Comment fonctionne votre laboratoire?

415

M. PIERRE FRATTOLILLO :

420

Le laboratoire, en fait, il y a deux volets au niveau technique du laboratoire : il y a évidemment, je veux dire, le volet réseau d'échantillonnage de l'air. Ce réseau-là date de 1960, en fait, c'est-à-dire que, bon, évidemment il a évolué, mais on a donc des données, en fait, de qualité de l'air depuis 1960 dans notre secteur. Il y a ce volet-là, donc qui était le volet original, je dois vous le dire.

425

Et ensuite, il y a eu, évidemment, je veux dire, il y a tout le volet, aussi, laboratoire pour les analyses des effluents. Ce sont surtout, en fait, les raffineries de pétrole qui utilisent notre laboratoire avec évidemment, je veux dire, certaines usines pétrochimiques. Mais les gros utilisateurs sont les raffineries de pétrole. Pas nécessairement les terminaux pétroliers qui ont peu d'analyses de... peu d'effluents, finalement, mais les raffineries de pétrole et la métallurgie ainsi que la pétrochimie.

430

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

435

Si on regarde depuis 1960, la qualité de l'air s'est-elle dégradée ou s'est-elle améliorée ou il y a eu une phase de dégradation et ensuite amélioration? Si on prend, supposons, mettons, au cours des cinq dernières années, est-ce que c'est pire ou mieux?

440

M. PIERRE FRATTOLILLO :

Bien, au cours des cinq dernières années, disons que la situation est relativement stable, sauf pour un contaminant, en fait, où est-ce qu'il y a eu, à cause des activités industrielles qui ont varié dans le temps – le contaminant c'est le benzène dans l'air, en fait –, où est-ce qu'il y a eu une évolution pendant cette période-là.

445

En fait, nous avons mis en place, les membres avaient mis en place toutes sortes de moyens pour réduire le niveau de benzène dans l'air, et puis compte tenu de l'arrivée d'une entreprise et de certaines activités qui ont recommencé et d'une certaine problématique chez un autre membre, en fait, le niveau de benzène qui avait baissé de 10 ou 11 microgrammes, donc un millionième de gramme par mètre cube, avait diminué jusqu'à environ 3 microgrammes par mètre cube, ce qui était comparable, finalement, à ce qui se passe ailleurs au niveau de l'Île de Montréal, sauf que ça a réaugmenté vers 7 microgrammes par mètre cube. Donc, ça nous a mis dans un branle bas de combat parce qu'on voulait comprendre ce qui se passait.

450

455

Et ce qui est, je crois, l'intérêt finalement d'avoir une association de cette nature-là avec des relations continues avec notre milieu, c'est-à-dire qu'on a réussi finalement à comprendre quelles étaient les problématiques et maintenant, en fait, on est rendu à nouveau à 3.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

460

Et je présume que, en fait, toutes ces données-là sont quand même véhiculées au niveau du CMMI et avec les discussions qui se produisent par la suite avec les industries, finalement, ça permet d'apporter des solutions, n'est-ce pas?

465

M. PIERRE FRATTOLILLO :

470

Oui. Mais ce que je dis, c'est que si on se parle, finalement, bien d'abord on écoute plus que parler et puis à partir du moment où est-ce qu'on comprend quelles sont les préoccupations des gens, bien qu'on le veuille ou pas, je veux dire, ça finit par nous affecter et à travailler, finalement, dans le sens où est-ce qu'on améliore nos façons de faire.

475

En ce qui a trait à la qualité de l'air en général, cependant, je dois vous dire que, bon, et je ne sais pas, en fait on est tous très jeunes mais quand même, il y avait une période où est-ce qu'on se promenait aussi dans l'Est de Montréal et puis on se souvient, finalement, de l'odeur qui était très caractéristique de notre secteur à cause du H₂S, donc des produits souffrés.

480

Bon, juste pour vous donner une idée, finalement, nous, on a des statistiques donc qui sont confirmées par celles de la Ville de Montréal pour le polluant qui est très caractéristique de notre secteur, qui est le SO₂, donc l'anhydride sulfureux, on a baissé, finalement, d'un facteur 10.

485

Bon, pour des raisons qui sont à la fois, je veux dire, des raisons de restructuration, O.K., il ne faut pas non plus se le cacher, il y a eu évidemment fermeture de façon systématique de quatre raffineries, mais aussi, en fait, à cause de règlements et de lois et aussi d'activités volontaires, finalement, de la part des membres, d'opérer... pour pouvoir opérer dans ce milieu-là, en fait, il faut pouvoir être le plus performant possible au niveau de l'environnement parce que sinon ce n'est pas vivable.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

490

Et finalement, aussi, le pipeline serait intéressant dans la mesure où il y aurait réduction de trains-blocs vers Montréal et également réduction de pollution causée par les gaz à effet de serre qui résultent, finalement, de l'utilisation de locomotive.

495

M. PIERRE FRATTOLILLO :

Oui, absolument. Bon, on parlait de, quoi, de 12 530 mille tonnes par an, c'est quand même pas négligeable. Donc, pour nous, c'est important ça aussi. Donc, dans cette perspective-là, honnêtement, le pipeline, pour nous dans l'Est de Montréal, c'est vraiment un plus.

500 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Parfait, merci. Monsieur Germain?

LE PRÉSIDENT :

505 Merci. Il y a une petite section où vous parlez gestion du risque.

M. PIERRE FRATTOLILLO :

Oui.

510

LE PRÉSIDENT :

515 À votre connaissance, on discutait de ça, je crois que c'était ce matin, on se posait la question à savoir : des bris majeurs de conduites transportant des hydrocarbures liquides, est-ce qu'il y en a eu relativement... dans ces dernières années, dans Montréal-Est?

M. PIERRE FRATTOLILLO :

Dans notre secteur?

520

LE PRÉSIDENT :

Oui, à votre connaissance?

525

M. PIERRE FRATTOLILLO :

530 Des bris majeurs, non. Il y a évidemment des conduites qui ont... il y a eu des problématiques. Une problématique avec le paraxylène d'un des membres de l'Association. Le fait est que le paraxylène est une substance qui fige à 50 degrés Fahrenheit, donc s'il fait froid, ça fige, ça gèle. Donc, ce n'est pas une problématique très majeure, finalement, dans la mesure où à cause de la nature même.

535 Il y a eu, cependant, il y a eu dans les années 90, début des années 90, il y a eu une problématique avec une conduite, encore là du xylène, bon, et ça a été... Bon, il y a eu une problématique assez spéciale parce qu'à ce moment-là, c'est qu'en bout de ligne, il y a eu des odeurs qui sont passées dans les égouts et, bon, la problématique particulière dans ce cas-là, c'était que... bon, les retours d'égouts dans les maisons parfois fuient et, bon, vous avez des odeurs qui montent dans les maisons.

540

Mais en termes d'incident majeur, finalement, dû au pipeline lui-même, ce n'est pas arrivé très fréquemment, sauf ces deux occasions-là dont je me souviens. En fait, sûrement qu'il y en a eu d'autres, mais je me souviens de ces deux-là. Il y a eu évidemment, je veux dire, des camions

qui eux ont... il y a eu des, pas des déraillements de camions mais des accidents de camions qui ont fait qu'on a eu des problèmes plus importants, puis ça se ramasse dans les égouts et puis...

545

LE PRÉSIDENT :

Donc, il n'y a pas eu d'incendies non plus majeurs, importants, qui ont nécessité des évacuations, par exemple, de population?

550

M. PIERRE FRATTOLILLO :

Des incendies?

555

LE PRÉSIDENT :

Oui?

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

560

En relation avec soit une rupture des conduites ou un oléoduc?

M. PIERRE FRATTOLILLO :

565

Il y a eu dans les années 60, en fait, mais ce n'est pas une conduite des hydrocarbures liquides, c'était du gaz naturel à l'époque, avec l'usine de LSR sur la rue Henri-Bourrassa.

570

À l'époque, il y avait eu un incident de cette nature-là, mais ce n'était pas... Des hydrocarbures liquides, finalement, à basse tension de vapeur, c'est relativement courant et puis ce n'est pas vraiment... ça n'a pas le même niveau de risque, finalement, que évidemment, je veux dire, de l'éthylène, par exemple, ou de l'éthylène ou d'un gaz quelconque.

LE PRÉSIDENT :

575

Donc, si j'enchaîne, toujours dans la même veine en fonction de ce que vous venez tout juste de nous dire, il est parfois question d'effet domino, c'est-à-dire qu'une rupture ou un accident technologique entraînerait des dommages à des installations voisines qui, à leur tour, se mettraient à fuir et on a des effets domino. Dans un cas comme ça, à votre connaissance du milieu, pour ce qui est des conduites qui transportent des liquides, est-ce que la préoccupation des effets domino est majeure ou c'est relativement mineur, compte tenu des produits transportés?

580

M. PIERRE FRATTOLILLO :

585 Encore là, les produits liquides... Bon, les effets domino, ce qui pourrait arriver c'est un incendie. Bon. Est-ce que ça pourrait affecter d'autres conduites? Physiquement, je veux dire, les conduites ne sont pas loin l'une des autres, parce qu'on est dans une zone qui est relativement dense, donc vous avez des conduites.

590 Maintenant, est-ce que ça pourrait finalement affecter les autres conduites? C'est relativement faible, je veux dire, comme risque dans la mesure où vous avez un incendie, donc vous avez le temps de... ce n'est pas comme une explosion. C'est deux choses différentes, finalement.

595 Au niveau de ce qu'on appelle un accident à cinétique rapide ou à cinétique lente, c'est différent finalement. Donc, vous avez le temps de réagir que vous n'avez pas dans le cas d'un accident à cinétique rapide, où est-ce que, bon, il y a inflammation et il y a détonation, par exemple, ou explosion. Bon, dans le cas d'un liquide de cette nature-là, vous allez avoir, finalement, le temps de voir les choses.

600 La problématique la plus, comment dire, la plus importante serait, ce sont des possibilités, finalement, d'une fuite qui peut se ramasser dans un égout. Je veux dire, c'est ça qui est, à mon point de vue en milieu urbain comme le nôtre, c'est la chose la plus importante, finalement. Or, encore là, avec les techniques de prévention que les entreprises mettent place, c'est-à-dire pour faire le suivi des conditions d'opération de leur pipeline, c'est très peu probable, ça. Je veux dire qu'avoir une fuite majeure, finalement, et qu'on ne s'en aperçoive pas, ce serait vraiment assez...
605 Compte tenu, finalement, des mesures de prévention qu'on a mises en place et compte tenu, justement, du travail qui a été fait durant les 15 dernières années du CMMI.

LE PRÉSIDENT :

610 À ce moment-là les gens se parlent. Bon, vous vous dites que l'industrie se parle, les gens se parlent entre eux. S'il arrivait un problème, lorsqu'on a, disons, parlons du mot promiscuité de conduites de différents propriétaires, s'il y a un problème, les propriétaires à ce moment-là, il y a des chaînes, il y a un plan d'urgence qu'ils se communiquent entre eux autres, à ce moment-là, ça veut dire que les autres, pour ne pas prendre de chance, par exemple, pourraient décider de
615 fermer l'approvisionnement de ces conduites?

M. PIERRE FRATTOLILLO :

620 Oui, absolument. Ça, il est clair que... Et c'est ça. Quand je dis dans mon mémoire finalement que le fait qu'on travaille ensemble au niveau, à la fois de l'Association mais aussi du niveau de ce qu'on appelle l'entraide, par exemple, ou du CMMI, je pense que ça c'est fondamental. C'est-à-dire qu'au-delà, finalement, du fait qu'on travaille sur le volet technique, c'est le volet organisationnel qui est aussi important ou sinon plus important.

625 Donc, on est en contact direct avec... ces entreprises-là sont en contact direct avec le Service de sécurité incendie, par exemple, et on est vraiment des partenaires. Ça fait 15 ans qu'on travaille ensemble. Auparavant, on travaillait ensemble mais c'était un petit plus segmenté finalement, c'était moins évident.

630 Donc, on a établi vraiment ce partnership-là et c'est ça qui fait qu'on est capable de mieux gérer le risque.

LE PRÉSIDENT :

635 Très bien.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

640 Au niveau du plan d'urgence avec la communauté, en fait avec le Service d'incendie de la Ville de Montréal, je présume qu'en tant que premiers répondants, eux ont les plans d'urgence de chacune des industries qui sont situées dans Montréal-Est?

M. PIERRE FRATTOLILLO :

645 Oui.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

650 Et à partir de ça, je pense que c'est quand même relativement facile avec une chaîne téléphonique de pouvoir rejoindre assez rapidement la plupart des intervenants dans chacune de ces industries-là. Est-ce qu'il y a d'autre chose que ça ou...?

M. PIERRE FRATTOLILLO :

655 Bien, en fait, il y a des contacts directs entre les entreprises elles-mêmes. Il est clair que s'il devait arriver quelque chose à une conduite souterraine, qui pourrait affecter une autre conduite souterraine... bon. Je dois vous dire aussi que le CMMI, c'est-à-dire le Comité mixte municipal industriel a travaillé depuis les 10 dernières années sur les sites fixes. Je pense que vous avez entendu parler aussi du fait qu'on s'intéresse aux conduites souterraines maintenant, parce que, bon, on a fait le tour un peu des sites fixes, dans la mesure où on sait bien comment appréhender le risque et comment, finalement, le gérer avec les plans d'urgence ou avec la prévention.

660 Le transport, c'est une autre ballgame. Le transport, c'est différent et on n'y avait jamais vraiment, à l'époque, on n'avait pas vraiment, on ne s'était pas intéressé à cette préoccupation-là parce qu'on se disait : avant de pouvoir courir, il faut apprendre à marcher. Et la complexité finalement du transport est beaucoup plus grande.

665

670 Or, on parlait de transport dans le sens large du terme, c'est-à-dire à la fois le transport par camionnage, comme transport par train ou par... Bon. Il y a un transport qui pour nous est relativement simple, dans la mesure où on sait où est-ce qu'il est, c'est le transport par pipeline.

675 Donc, dans un deuxième temps, finalement, parce que les citoyens nous ont demandé, nous ont interpellés à plusieurs reprises finalement à ce sujet-là, on a créé un groupe et c'est un groupe qui, actuellement, est en train de... C'est un groupe de l'Association, avec des opérateurs de pipeline qui ne font pas partie de l'Association, qui ne font pas partie non plus du CMMI. On travaille ensemble et c'est un mandat, finalement, qui nous est venu du CMMI mais actuellement on est en train de travailler ensemble à l'extérieur du CMMI pour se donner une base commune, finalement, une compréhension commune pour comment faire les analyses de conséquences, s'assurer finalement que les analyses de conséquences sont cohérentes et qu'elles sont faites de
680 façon, en harmonie avec ce qu'on a déjà fait au niveau des sites fixes.

685 Donc ce travail-là est en cours. Donc, il y a du travail qui pour nous, en fait, est important mais qui n'a pas encore donné les résultats escomptés, dans la mesure où on n'a pas vraiment... on a des techniques, là. Vous avez vu, finalement, les analyses de conséquences qui sont faites, mais nous ce qu'on veut s'assurer, finalement, c'est que ce soit cohérent et que ce soit harmonieux avec ce qu'on a fait aussi au niveau des sites fixes, parce que s'il y a des différences majeures, on aura des problématiques.

690 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Et vous comptez recevoir, enfin, un rapport final ou presque final à quelle période approximativement?

695 **M. PIERRE FRATTOLILLO :**

Écoutez, c'est long parce qu'on a dû inclure finalement des gens ne faisaient pas partie du processus. Donc, les opérateurs de pipeline, parce qu'ils sont couverts par l'Office national de l'énergie, alors que tous nos membres – ce sont des pipelines locaux, je veux dire, donc ils ne sont pas couverts par... légalement, finalement, c'est une autre mécanique. Et donc, il faut qu'on s'approprie, donc ça prend du temps.
700

Donc, ça veut dire que moi je pense que milieu 2008, on devrait pouvoir avoir un bon aperçu.

705 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Donc, à l'intérieur de cette branche-là, si on veut, on retrouve autant les oléoducs qui sont de compétence, enfin entre guillemets, là, provinciale, et également ceux qui relèvent, selon la loi de l'ONE, c'est-à-dire les gazoducs interprovinciaux ou encore les oléoducs interprovinciaux ou
710 interpays, est-ce que c'est ça?

M. PIERRE FRATTOLILLO :

Oui.

715

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Oui? O.K.

720

M. PIERRE FRATTOLILLO :

Et donc la difficulté c'est justement, je veux dire, d'harmoniser, finalement, ces choses-là, dans la mesure où nous, les pipelines qu'on a, locaux, ne sont pas couverts par une législation qui est comme celle de l'ONE.

725

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Donc, je présume que Ultramar fait partie de ces gens-là?

730

M. PIERRE FRATTOLILLO :

Oui. Ils font partie du groupe.

735

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

D'accord. Bien merci beaucoup, Monsieur Frattolillo.

LE PRÉSIDENT :

740

Alors, merci pour votre présentation.

Nous allons maintenant inviter madame Nancy Meigs et monsieur Pascal Moreau.
Bonjour, Madame.

745

MME NANCY MEIGS :

Bonjour. Mon conjoint n'est pas là, on avait d'autres rendez-vous. Je me suis timée, ça me prend 16, 17 minutes, est-ce que c'est correct?

750

LE PRÉSIDENT :

Pas de problème. On n'a aucun problème cet après-midi. Alors, prenez tout votre temps.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

755 On peut vous en laisser 25, si vous voulez.

MME NANCY MEIGS :

760 Ah, bon. Je vais essayer de ne pas vous endormir.

En fait nous on est producteurs de vaches/veaux dans la région de Saint-Valère, on est dans le rang 8. On a deux terres qui seront passées par le pipeline, une terre à bois de 50 acres puis une terre faite, une terre en pacages de 50 acres aussi.

765 En premier lieu, on trouve ça assez étrange que le gouvernement encourage ce genre de projet qui génère des gaz à effet de serre. Effectivement, le transport de pipeline ne génère pas de gaz à effet de serre mais l'augmentation du raffinage de la quantité qu'ils veulent produire, lui, va en générer.

770 Il me semble qu'en 2007 les priorités pour le gouvernement, ça devrait être de faire de la recherche sur les énergies vertes comme, par exemple, si on va sur Internet, on peut trouver des compagnies comme la compagnie MDI, au Luxembourg, qui fabrique des moteurs à air comprimé sur les voitures, ou il existe aussi des recherches qui pourraient être faites sur les moteurs à mouvement perpétuel. Donc, une vraie volonté politique de changer les choses, ça serait bien.

775 On a peur aussi, le point 2, on a peur d'une fuite éventuelle et de la contamination des nappes phréatiques, donc de notre eau potable. En campagne, on est toujours un peu assujetti à cette eau-là, forcément. Et dans les documents qu'Ultramir nous a fait parvenir, il y est mentionné que sur 43 000 milles kilomètres de pipeline au Canada, aucune rupture n'a été constatée sur un pipeline exploité depuis moins de 12 ans. Est-ce que ça laisse supposer qu'après 12 ans les problèmes commencent? Nous autres c'est ce qu'on en a un petit conclu.

785 De plus, advenant une fuite mineure, on met en doute l'intervention de la compagnie pour réparer la fuite, parce que quand même il y aura 100 000 barils de pétrole par jour qui vont circuler là-dedans puis eux autres, ils disent que ça va être leur transporteur principal. Alors, si ça coule lentement en quelque part, s'il faut qu'ils arrêtent ça pendant quelques jours pour réparer, ça laisse supposer qu'ils vont le transporter comment, leur gaz? Ils disaient que pour les navires, il faut prévoir beaucoup d'avance et puis tout ça. Alors, si jamais il y a une fuite mineure, nous on est un peu inquiets sur le fait de le colmater et puis, en plus, ils n'ont pas de compte à rendre à personne tellement, en tout cas, qu'on a constaté pendant les premières parties d'audience.

795 Ensuite, le point 3. Si la compagnie fait faillite dans le futur, soit à la suite d'un bris ou pour toute autre raison, comme cela c'est déjà produit pour les compagnies minières dans le nord du Québec, on se demande si on ne sera pas un peu pris avec des installations qui ne seront pas vraiment gérées pour la perpétuité, finalement.

800 Par rapport à cette inquiétude-là, maintenant, les compagnies minières sont obligées de verser un dépôt au gouvernement, si jamais elles faisaient faillite, pour que le gouvernement puisse épurer les lieux après leur passage. On se demande, on aimerait vraiment savoir si la compagnie est obligée de verser un dépôt comme ça pour le gouvernement, parce que quant à nous, une fuite de gaz c'est aussi important que des dépôts qui peuvent se passer dans des mines dans le nord du Québec.

805 Bon, je me répète ici pour le point 4. À la suite de la première partie des audiences publiques du BAPE, c'était assez surprenant : quand je posais des questions pour savoir qui va surveiller les opérations, soit pour la construction, pour les dommages éventuels, il n'y a pas beaucoup de monde qui ont l'air de surveiller grand-chose. C'est sûr que le gouvernement dit : bien, s'il arrive de quoi, ils vont nous le dire. Mais, bon, je trouve que c'est le loup qui garde la bergerie, finalement.

810 Surtout que dans les autres provinces, les pipelines qui ne sont pas gérés par l'ONÉ, il y a toujours des instances gouvernementales, des réglementations gouvernementales qui sont en vigueur puis ici au Québec, on n'a absolument rien.

815 Ils disent qu'en éliminant les trains-blocs, ils vont économiser 30 000 tonnes de gaz carbonique par année. Mais ce qu'ils ne disent pas, c'est que pour produire les 100 000 barils de pétrole par jour, ils vont émettre 605 000 tonnes. Donc, la petite économie de 30 000 tonnes nous paraît assez banale. C'est intéressant, mais ce serait mieux d'en produire un peu moins.

820 La fréquence à laquelle – bon, ça c'est un autre point, là – la fréquence pour la sonde qu'ils vont intégrer dans le pipeline pour vérifier les fuites puis les épaisseurs de tuyau, puis tout ça, va se faire seulement aux sept ans. C'est sûr qu'après la construction, c'est l'année suivante et deux ans plus tard qu'ils font les inspections, mais sinon c'est seulement aux sept ans.

825 Bon. Si ça arrive que le tuyau est heurté pour quelque raison que ce soit, sans qu'ils le sachent, parce que ce ne seront que des vérifications aériennes qui seront faites, bien, il y a des risques que le tuyau, à quelque part, soit affaibli et ils vont le découvrir juste dans sept ans quand la sonde passera. On trouve que ce n'est pas vraiment suffisant comme vérifications.

830 Le point suivant. Après avoir lu le rapport d'accident de fuite du pipeline Trans-Nord survenue en 2002 à Saint-Clet, le Bureau de sécurité dans les transports proposait l'installation de clapets anti-retour. Cette mesure aurait pu éviter qu'il y ait une surpression dans le pipeline, donc une fuite. C'est vrai que cette fuite-là était arrivée dans un endroit où justement le pipeline avait été heurté par des producteurs agricoles, à l'époque. Alors, sauf que s'il y avait eu les clapets anti-retour, il n'y aurait pas eu de surpression, donc le gaz ne se serait pas répandu. Alors, on voudrait savoir si Ultramar compte installer ce genre d'équipement dans son pipeline. J'aurais voulu poser cette question-là aux premières parties, mais j'avais trop d'autres questions, ça fait que je ne l'avais pas posée, celle-là.

840 Ensuite, le point suivant : dans un avenir pas si lointain, quand Ultramar va décider d'abandonner ou de cesser d'exploiter le pipeline, il va être laissé sur place. C'est leur intention, si

jamais ça arrivait. Alors, nos inquiétudes sont les suivantes : un pipeline, il n'y aura plus de cathode, là, de courant qui va passer dessus, alors forcément, par les dizaines et dizaines d'années, ça va se décomposer là, sur place, or ça peut certainement faire un petit peu de pollution. Oui, je suis sur le long terme, je le sais mais je suis comme ça. Je suis

845 environnementaliste, mais on pense un petit peu plus loin que quatre ans, d'habitude.

Alors, on trouve ça un peu étrange parce qu'en fait, aucun propriétaire n'est autorisé à enfouir même une vieille grange maintenant. Avant c'était autorisé, maintenant même un bâtiment on n'a pas le droit de l'enfouir parce que ça peut contaminer la nappe phréatique. Alors, pourquoi

850 Ultramar, lui, peut laisser ça là et peut-être aussi contaminer la nappe phréatique?

Même chose pour, s'il y a un nouveau site d'enfouissement qui est construit au Québec, il n'a pas le droit d'opérer sans être muni d'une bâche de rétention pour éviter les fuites de lixiviat dans le sous-sol. Encore une fois. on se demande pourquoi Ultramar peut bénéficier de ce

855 privilège-là, de décomposer sur place son pipeline?

Les points sociaux : premièrement, on déplore le fait que le pipeline a un droit de passage à perpétuité, alors que tous les experts sont d'accord sur le fait que ça ne soit une ressource inépuisable. On demande donc que la servitude ou le droit de passage ne soit accordé que pour le

860 temps de la durée de vie du pipeline au maximum. Ça cache quelque chose de vouloir avoir quelque chose à perpétuité, je trouve.

Lors de l'abandon du pipeline par la compagnie, il va être laissé sur place comme je le disais. Alors, qu'est-ce qui va arriver dans 80 ans? Est-ce que quelqu'un qui veut faire un

865 développement domiciliaire, des routes, des cultures fruitières, il ne s'arrangera pas pour enlever le pipeline, là, il n'aura pas le droit d'aller enlever ça de là, si ça le nuit. Alors, pour nous puis pour plusieurs producteurs, ça devient donc une perte de valeur de nos terres, parce que si – je ne pense pas que chez moi ce soit le cas, là – mais si jamais il y a des développements domiciliaires dans ce coin-là, puis qu'il y a des personnes qui voudraient bien l'acheter, ils vont dire : bien, *too bad*, on va aller voir ton voisin, lui, il n'a pas de pipeline sur sa terre de l'autre bord de la rue, c'est

870 là que ça va se faire. Ça fait que toi tu aurais pu bénéficier de quelque chose puis tu ne l'auras pas. Ça pourrait être extrapolé dans plein d'autres situations comme ça.

La faute intentionnelle, ensuite : nous, ainsi que nos descendants, nous voulons plutôt être

875 complètement libérés de tous risques de poursuite. C'est pourquoi nous demandons dans le contrat, l'immunité totale contre les poursuites en lieu et place de la clause sur la faute intentionnelle.

Pour le milieu agricole et forestier, le creusage des fossés dans le futur, on trouve que c'est un peu désagréable de devoir appeler la compagnie chaque fois que ça sera nécessaire pour

880 les creusages, parce que l'été, déjà, les compagnies d'excavation sont occupées, nous autres aussi, puis en plus il va falloir attendre qu'eux autres viennent puis tout ça. Ça fait que arranger la température, la compagnie Ultramar, puis la compagnie d'excavation ensemble, ça va être compliqué.

885

On considère que le pipeline n'est pas assez profond. On aimerait bien qu'il soit plutôt à 10 pieds, quitte à élargir la servitude, au moins en milieu agricole, ça éliminerait nos craintes de l'accrocher. La profondeur du pipeline sur les terres boisées, il va être juste à .9 mètre. Alors, ça laisse supposer que dans 30 ans, si quelqu'un décide de faire des terres cultivées avec ces terres-là, oubliez ça, parce qu'il faut qu'il soit enfoui à 1.2 mètre.

890

Même si j'ai entendu Ultramar dire que ça ne dérangeait pas, bien je trouve ça un peu étrange, parce que sur le .9 mètre on n'a pas le droit de passer sauf où est-ce que c'est indiqué, donc sur les chemins d'accès, mais si tu cultives toute la largeur du pipeline, tu vas faire quoi avec cette bande-là, tu ne cultives pas dessus... En tout cas, ça reste un point étrange.

895

Le quatrième point : on croit que la priorité est de faire en sorte que nos terres demeurent utilisées pour la vocation pour laquelle elles ont été acquises et non pour servir l'industrie qu'elle quelle le soit. On exige qu'Ultramar s'adapte à l'agriculture et non que nous, nous nous adaptions à une compagnie.

900

Pour ce qui est des drains, on trouve ça laborieux de devoir prévoir à long terme le drainage. Par exemple, nous, on est un petit producteur, on n'a pas besoin de faire des planches drainées puis tout ça. On est en planches rondes présentement. Si dans 20 ans on vend à un producteur de soya, qui lui doit être en planche très, très droite, il ne pourra même pas niveler cette partie-là, parce que le nivellement fait qu'on enlève de la terre sur le pipeline puis on n'a pas le droit. On n'a pas le droit d'enlever une surface de terre sur le pipeline. Alors, lui, il n'achèterait pas nos terres. Donc ça fait, pour nous, baisser les acheteurs potentiels de la terre.

905

Même, de toute façon, si on prévoyait le drainage, dans 20 ans, les drains vont être finis. C'est la durée habituelle d'un drain, ce que je me suis fait dire, je ne suis pas experte là-dedans, là. Qu'est-ce qui va arriver s'il faut qu'on change les drains? Est-ce que c'est la compagnie qui va payer pour tout le changement de drain ou si tu les endures comme ça?

910

Le nivellement, bon, je viens de le dire, on cultive en planches rondes.

915

Ensuite, au point 8 : bon, nous, on a déjà des tours électriques qui passent sur notre terre et, forcément, ça va faire un déboisement supplémentaire dans notre terre à bois. Or, c'est assez spécial parce que si la tendance aux emprises se maintient, on n'aura plus de forêt mais bien une terre à bois, pas de bois. Donc, on va avoir acheté une terre à bois puis on va se retrouver avec une terre en friche.

920

On a acheté une forêt pour ses arbres et non pas pour gérer des emprises. Et puis le fait de penser qu'Ultramar a choisi ce tracé-là comme tracé de moindre impact, on est certain que les autres compagnies vont dire que c'est encore plus un tracé de moindre impact parce qu'il y a déjà deux emprises dessus. Ça fait que là, ça en a un, effet domino, on pense, pour tous les autres projets que les compagnies vont vouloir faire.

925

Alors, on voudrait que ça soit Ultramar – nous, étant donné que notre largeur s'intensifie, on a décidé de la mettre en culture, alors on voudrait que ce soit Ultramar qui paye pour tout

930

remettre en culture sous les tours électriques et sur leurs sections. C'est un désavantage pour nous puis on aimerait être compensés pour ça.

935 Étant donné qu'ils doivent déboiser une partie des terres forestières, ce serait logique que leur projet de reboisement qu'ils ont affiché dans les journaux, ils voulaient donner des genres de subventions ou en tout cas de reboisement des organismes dans la région de Richelieu – Saint-Hyacinthe, et puis finalement nous autres on n'en aurait pas bénéficié parce qu'on n'est pas dans ce coin-là, alors on se dit que c'est le propriétaire concerné qui devrait bénéficier de programmes de reboisement. S'il n'a pas de forêt, ce propriétaire-là, il a peut-être besoin de haie brise-vent sur
940 ses terres ou de reboisement de cours d'eau, des rives de cours d'eau, sinon, bien, comme nous on a une forêt, il y a des places qu'on pourrait avoir besoin de reboisement, de nous l'offrir à nous avant d'aller offrir ça à des organismes quelconques.

945 Je leur avais déjà mentionné de toute façon sur leur site Internet.

 Nous aimerions savoir la quantité de rabat poussière qui va être utilisée, parce que dans les cantons d'East-Hereford, il y a une compagnie qui a passé des pipelines là-bas aussi, puis un des producteurs là-bas qui disait qu'après le passage, selon lui il y avait eu tellement de rabat-poussière, je ne sais pas si c'est du calcium, je ne sais pas ce que c'est le rabat poussière, mais il
950 y en avait tellement eu que le foin ne pousse plus à cet endroit-là.

 Bon. Est-ce que c'est absolument à cause de ça? Je ne le sais pas, mais en tout cas, ça, c'était son interprétation à lui. Et du rabat poussière, c'est juste pour empêcher la poussière. S'ils pouvaient mouiller ça avec de l'eau, tout simplement, ça peut fonctionner. On voudrait savoir si ça
955 ne pourrait pas être envisagé.

 Le point 11 : Ultramar prévoit acheter du bois à quelques propriétaires, qui sera coupé en sections de 17 pieds, pour utiliser comme des pontages ou matelas lors de la construction. Alors, imaginez la quantité de bois qui va être gaspillée tout le long du parcours, parce qu'eux, ils ne
960 prévoient pas réutiliser ce bois-là de place en place. C'est : on est ici, on utilise ça; on va ailleurs, on prend d'autre bois.

 Nous, on pense que ce qui pourrait être fait, et ce qui est déjà fait par d'autres compagnies de toute façon, c'est de se faire des pontages avec des bouts de bois puis de les ficeler ensemble
965 ou avec des pneus, et de trimbaler ça de place en place tout le long du parcours, comme ça ils en utilisent une fois. Ce qui fait qu'on gaspille beaucoup moins de bois.

 Bien, en fait, j'imagine que c'est pour être gentils, qu'ils nous disent ça, mais ils nous disent que tout le bois laissé sur l'emprise après la fin de la construction pourra être récupéré par le
970 propriétaire après leur approbation. Mais sachez que du bois plein de terre, et ce sera certainement le cas, c'est pour traîner dans la bouette tout le long, essayez de passer la scie à chaîne là-dedans, vous scrapez vos scies à chaîne pour les remettre dans des longueurs qui seraient revendables – du 17 pieds, ce n'est pas vendable à nulle part, ni pour les scieries commerciales – et si nous on voulait faire du bois de chauffage, ce serait le fun d'avoir bien de la
975 bouette à rentrer dans la maison et puis en plus de scraper nos scies à chaîne pour ce bois-là.

Donc, c'est du bois qui va rester là, qui va pourrir là. On n'a rien à faire avec ça.

980 La superficie de notre bois qui sera déboisé, nous autres, c'est .22 hectare. Ce n'est pas beaucoup mais en même temps c'est beaucoup parce qu'on pense que ça va se multiplier, cette histoire-là.

985 Bon. D'après leurs calculs, là, la perte des récoltes futures, c'est-à-dire à perpétuité, est de 221,57 \$. Ils ont beau nous expliquer leurs méthodes de calculs de long en large, moi, je ne les ai pas comprises, mais c'est juste pas logique. C'est qui, qui investirait dans l'achat d'une terre à bois si l'espoir de récolte était si bas? Si on considère que la valeur d'un arbre acheté en pépinière peut valoir 200 \$, que peuvent valoir des centaines d'arbres âgés d'une dizaine d'années? Puis si on prend la façon inverse, de la même façon quand on achète des boutures à la Société sylvicole, là, ça coûte 1 \$ à 2 \$ pour un arbre âgé d'environ deux ans. Comment ça se fait que la valeur des
990 boutures en caissettes vaut plus que les arbres qu'on aurait sur notre terrain.

Bon. Là, c'est le côté financier, c'est plus personnel, peut-être, mais on s'est fait conseiller de l'écrire dans notre mémoire quand même.

995 C'est évident que si un acheteur a le choix entre notre terre ou la terre du voisin, il ne choisira pas longtemps, il va choisir où est-ce qu'il n'y en a pas, puis sinon, s'il nous choisit, il va dire : bien, je vais t'acheter mais je vais te donner un petit 10 000 \$ piastres de moins. Ça fait que nous autres, on trouve ça un petit peu désavantageux pour nous, surtout qu'eux, ils nous en offrent 2 000 \$ pour nous compenser. Ça fait que je pense que l'acheteur nous offrira pas juste 2 000 \$ de
1000 moins pour une terre, surtout si on se rapporte dans 15 ans, là, le 2 000 \$ on va l'avoir vous savez où?

1005 La compensation devrait être sous forme d'une redevance annuelle qui, elle, pourrait servir au prochain acheteur, parce que la redevance annuelle, elle serait pour le propriétaire en place. Donc au moins, s'il achète, il a cet avantage-là, l'acheteur. Il faudrait que ce soit non imposable, parce qu'on a gagné à la loterie, nous autres, là, puis quand on gagne à la loterie, on n'est pas imposé. Ça fait qu'on a gagné à la loterie des injustices et de la platitude, or on ne devrait pas être imposé là-dessus. Et ça devrait être indexé au coût de la vie, renégociable aux cinq ans, tel que le suggère la loi de l'Office national de l'énergie.

1010 Les municipalités se partageront des versements de taxes d'un peu moins de 2 millions de dollars et ce, à toutes les années. C'est assez injuste quand on pense que ces municipalités-là n'ont absolument aucun inconvénient à gérer par rapport à ça. Ces montants devraient être partagés entre chaque propriétaire. Puis s'ils veulent en donner aux municipalités parce qu'ils n'ont
1015 pas le choix, c'est la loi, mais ils pourraient penser à nous autres un peu.

1020 Ultramar devrait payer tous les frais d'études environnementales qui seront nécessaires dans le futur puis ça, au besoin. Ultramar devrait ajouter un poste de compensation pour ceux qui ont déjà des servitudes, pour compenser pour la multiplicité des servitudes qui fait baisser davantage la valeur d'une terre et pas juste leur section, ça fait baisser la valeur de toute la terre

au complet. Imaginez dans trois, quatre, cinq ans ou dans trois, quatre, cinq pipelines plus tard, ça va être de la multiplicité de servitudes.

1025 Si le tracé c'est l'unique voie qu'ils ont trouvée, alors j'entends par là qu'on est une denrée rare. Alors, on devrait être payés plus, parce que monsieur – je ne sais pas lequel – d'Ultramar a dit que le gaz, quand il augmente aux pompes, ce n'est pas juste parce qu'il y a des conflits dans le monde, c'est parce que les inventaires sont bas. Donc, le gaz est rare. Or, si nous on est une denrée rare, on devrait être payés en conséquence aussi.

1030 Bon. Pour nous, la grandeur de terre qu'on a, c'est 50 acres, ce qui est accessible autant pour un producteur agricole qui voudrait l'acheter ou pour monsieur, madame de la ville qui veut s'installer en campagne. Alors, on est convaincus que d'avoir des tours et un pipeline, ça n'aidera pas pour vendre à du monde de ville qui viennent en campagne pour avoir la paix. Donc, on est certains que la valeur de notre terre va être affectée, malgré ce que l'agent de liaison nous dit.

1035 Et il est impossible, vraiment impossible de négocier la compensation offerte par Ultramar. Nous, on a essayé. L'UPA nous dit, bien pendant une réunion, justement, que monsieur Pellerin a eue avec les producteurs de grain, là, il disait que la convention d'option c'est une base minimum de négociation. Mais nous, on a essayé de négocier, là, c'est impossible. Notre agent de liaison
1040 nous a répondu qu'Ultramar était ferme sur cette position, qu'il n'y avait aucune possibilité d'augmentation parce que s'ils l'accordent à un propriétaire, il faut qu'ils l'appliquent à tous et ils ne veulent pas.

1045 Le temps que nous avons passé aussi pour toutes les réunions, les rencontres, les audiences, les rédactions de mémoires, la recherche de renseignements, les frais de transport et de gardiennage dépassent largement le montant que la compagnie a prévu nous dédommager. On en est rendu à 75 heures et je ne compte pas tout. Ça ne rentre même pas là-dedans, les rencontres avec l'agent de liaison, les rencontres chez le notaire puis toutes les rencontres qu'on a eues à l'apPAF, notre association qu'on s'est formée pour défendre un peu nos droits, et cette
1050 association-là, pour moi, a été nécessaire pour comprendre l'implication de tous les dossiers, parce que c'est là qu'on voit le revers de la médaille.

1055 Alors, pour terminer, une autre suggestion : c'est qu'on aimerait qu'il y ait un moratoire. On ne sait pas à qui le demander, mais on aimerait qu'il y ait un moratoire sur les développements énergétiques, autant les éoliennes que tout ce qui va avec, parce que je suis sûre que les éoliennes vont « retentir » à un moment donné, tant que le gouvernement provincial n'a pas fait d'études sérieuses sur le sujet et qu'il ne se sera pas doté d'une loi qui serait assez nécessaire, merci, on n'en a pas encore, pour encadrer la construction puis la gestion des pipelines au Québec.

1060 On aimerait que ce soit le gouvernement et non pas Ultramar qui procède à une réelle étude d'impact, non pas financière mais bien environnementale sur le sujet. Le gouvernement devrait obliger les fabricants automobiles à fabriquer des voitures moins « énergivores » sans quoi elles seraient interdites de vente au Québec. Ça existe en Europe, nous autres on n'a juste pas

1065 assez de cran pour le faire. C'est ce qui s'appelle de la volonté politique. Si on consommait moins d'essence, les compagnies comme Ultramar n'aurait pas besoin de construire des pipelines.

1070 On comprend très bien qu'eux autres, c'est normal, ils en vendent – pourquoi? Parce qu'on en achète. Si on pouvait en acheter moins, je serais la première, moi, à vouloir avoir une van qui ne consomme pas comme elle consomme, mais je ne peux pas en acheter, ça n'existe pas. Il faudrait que le gouvernement oblige les compagnies à en fabriquer.

1075 Les énergies vertes ne sont pas un frein à l'économie d'un pays. Des fois, il y a des personnes qui pensent ça. C'est juste qu'on déplace le capital. Ça peut faire perdre des jobs dans le pétrole ou d'autres mais toutes les compagnies qui pourraient ouvrir pour ces nouvelles énergies-là puis les recherches, c'est quand même du travail.

1080 Et pour faire suite au point 3, dans la section financière, le montant que la compagnie verse en taxes municipales devrait être une bannière pour compenser les propriétaires. Il existe une loi pour les municipalités et il devrait en exister une pour nous aussi. Je trouve que c'est une aberration qu'il n'y en ait pas.

1085 Alors, comme conclusion, nous autres, notre position c'est qu'on considère que la ressource en pétrole est plutôt de courte durée, selon plusieurs experts. Alors il est complètement illogique d'accepter d'hypothéquer des terres en sachant que ce pipeline sera laissé sur place même après sa mise hors service. Moi, c'est ce que je trouve le pire, là. La durée de vie du pipeline peut-être de 80 ans selon Ultramar, mais la ressource en pétrole est de plus courte durée, probablement de moitié, à moins qu'ils en aient trouvé puis qu'ils ne nous le disent pas, là, mais... Alors, pourquoi autoriser ce genre d'installation?

1090 Il va s'en dire que le passage du pipeline sur les terres est inacceptable, sur des terres privées. Si c'est un bien public, alors qu'il passe en terrain public, que le gouvernement soit conséquent avec sa décision d'acceptation du projet. C'est du partenariat public/privé, mais à date c'est juste le privé, donc une compagnie privée puis des propriétaires privés qui sont pris avec ça.

1095 **LE PRÉSIDENT :**

Alors merci, Madame Meigs pour votre mémoire. Monsieur Lafond?

1100 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Oui, j'ai quelques questions. Madame Meigs, vous avez mentionné au tout début de votre mémoire, que l'oléoduc va se décomposer. Est-ce que vous avez des études ou des données qui font en sorte que ce que vous nous avez dit dans votre mémoire va se concrétiser?

1105 **MME NANCY MEIGS :**

Bien, c'est du métal, habituellement ça rouille, ils sont dans l'eau. Dans le sens qu'à plusieurs endroits, ils vont passer dans la nappe phréatique, puis nous on leur a même demandé : « Si vous passez dans la nappe phréatique, est-ce que vous passez pareil ou vous trouvez un autre endroit? » Ils nous ont dit : « Non. »

1110 Alors, un pipeline qui trempe dans l'eau, tant qu'il y a des cathodes, là, en tout cas l'électricité qui passe dessus, il n'y a pas de rouille. S'ils enlèvent ça, ça rouille. Alors, du métal qui rouille c'est du métal qui rouille, puis s'il y a des résidus de pétrole dedans... Non, je n'ai pas d'étude, j'y vais avec ma logique des fois.

1115 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Parce que pour enlever leur protection, il faudrait qu'ils creusent.

1120

MME NANCY MEIGS :

Leur protection c'est de l'électricité. Il faudrait qu'ils enlèvent le pipeline au complet quant à moi.

1125

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Non, mais quelle raison qu'ils enlèveraient l'électricité?

1130 **MME NANCY MEIGS :**

Parce qu'ils nous l'ont dit qu'ils l'enlèvent quand le pipeline va être hors service. Vous pouvez leur demander, ils sont en arrière.

1135 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

On va leur demander, mais je ne suis pas certain que ce soit ça qu'ils aient dit.

MME NANCY MEIGS :

1140 Ils ont dit qu'ils le rempliraient d'azote liquide ou qu'ils le rempliraient de ciment et que
l'électricité serait enlevée. Moi, c'est la réponse que j'ai eue une fois, je ne le sais plus quand est-
ce que je leur ai demandé, mais je leur ai demandé, parce que moi, la première rencontre de
toutes, toutes, toutes qu'on a eue à l'Érable Rouge, c'était ma première inquiétude : « Ça va rester
sur place? » Ils m'ont dit : « Oui. » Puis ils m'ont dit ce qu'ils feraient, puis ça faisait partie de la
1145 réponse.

LE PRÉSIDENT :

1150 Ça, c'est un élément, de toute façon, que la Commission va examiner. On peut
comprendre, il peut y avoir une logique, pour certains tronçons, de laisser un équipement sur
place, par exemple s'ils sont en milieu boisé et qu'ont commencé à repousser des arbres, à ce
moment-là qu'on dise : bien, on va les laisser repousser plutôt que d'enlever la conduite. Ça veut
dire qu'il faudrait tout rebûcher ça.

1155 Mais effectivement, c'est des considérations, je pense, importantes, à savoir si un pipeline
éventuellement, si on tient compte de travaux de nivellement à long terme, bien ça veut dire que
quelqu'un pourrait finir par accrocher la conduite dans les travaux de nivellement ou de fossé. À ce
moment-là, ça voudrait dire que le pipeline a été abandonné, la personne, ce serait à ses frais de
retirer le pipeline pour pouvoir continuer ses travaux. Disons que c'est un élément qu'on va
1160 regarder. Je pense que c'est une préoccupation, lorsqu'il y a des activités sur un terrain, je pense
que c'est un élément à examiner.

Nul doute aussi que le ministère du Développement durable de l'Environnement et des
Parcs va examiner aussi ce point-là à long terme, effectivement, pour éviter des mauvaises
1165 surprises, même si on parle dans 80 ans, mais quand même.

MME NANCY MEIGS :

1170 Mais c'est sûr, par rapport à ce que vous dites, le parc d'Oka, là, que vous m'aviez dit dans
la rencontre, qu'ils ont décidé...

LE PRÉSIDENT :

1175 Oui, l'exemple du parc d'Oka, par exemple.

MME NANCY MEIGS :

1180 Bien sauf que je trouve que c'est une excuse un peu, parce que si aujourd'hui ils arrêtent
d'exploiter mettons, O.K.? S'ils avaient le mandat de l'enlever tout de suite, le pipeline, ils
n'abattent aucune forêt pour l'enlever, parce qu'il n'y en a pas de forêt qui a le droit de pousser sur
ce pipeline-là. Donc, s'ils le font tout de suite, ça ne restera pas en terre. C'est sûr qu'après 30 ans

ils peuvent dire : ah, bien non, on ne l'enlèvera pas, le pipeline, il y a des arbres qui ont commencé à pousser dessus. – Bien oui, mais vous aviez rien qu'à le faire quand c'était le temps aussi, là.

1185 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, disons que ce n'est pas aussi simple que ça. Dans le cas d'Oka, si on revient dessus, c'est que normalement ils font l'entretien, pas chaque année, ils coupent quand ça vient un peu trop gros. Donc dans le cas du parc d'Oka, ça faisait à peu près 12 ans qu'il n'y avait pas eu la coupe et les herbes avaient suffisamment bien poussé pour justifier de les laisser continuer à pousser.

1190 C'est évident dans ce cas-ci, c'est les autorités du parc elles-mêmes qui demandaient à ce que le pipeline ne soit pas retiré justement, compte tenu de ça. Eux voulaient que les arbres repoussent le plus vite possible. Donc, on a dit : on a 12 ans, donc laissons le 12 ans qu'on a gagnés là. Mais c'était à la demande expresse des autorités du Parc national, donc des autorités gouvernementales.

1195 Alors, c'est évident qu'il y a des situations au cas par cas aussi qu'il faut voir, mais je pense que l'inverse est vrai. Pour une forêt, tu peux dire : bien, ne touchons pas, mais pour l'agriculture aussi ça peut être justifié de dire : bien, on ne peut pas laisser le pipeline là, compte tenu des projets. En tout cas, c'est un élément qui est important à regarder, ça c'est indéniable. Soyez rassurée là-dessus.

1200 Pour ce qui est de votre mention sur le clapet anti-retour, j'avais pris une note en disant, bien, on pourra poser la question par écrit au promoteur à ce moment-là sur cette question-là, on verra qu'est-ce qu'ils vont répondre. On va adresser une question dans les prochains jours, on va la mettre sur Internet ainsi que la réponse.

1205 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Madame Meigs, vous mentionnez aussi que pour la récolte future des arbres, ils vous ont offert 221,75 \$ autrement dit 222 \$. Est-ce que de votre côté, vous avez fait faire une contre-expertise par quelqu'un? Il y a des spécialistes dans le domaine, je veux dire, qui sont en mesure d'effectuer également ces calculs-là, est-ce que vous avez fait faire cette contre-expertise?

1215 **MME NANCY MEIGS :**

Non. La raison est très simple, c'est que je sais qu'aucun frais va m'être remboursé, parce que je vais en Cour d'expropriation. Ça fait que moi je me suis dit : je n'engage aucun évaluateur ou avocat ou peu importe tant que je ne suis pas rendue là, parce qu'il y a ma logique aussi à moi, là-dedans. C'est parce que je pense, admettons les forêts du nord du Québec, là, les PAF qui donnaient : ah! Les calculs étaient tous extraordinaires. Bien là, ils sont en train de les diminuer de 23%, je pense, je ne sais pas trop, parce qu'ils ont réalisé qu'ils s'étaient trompés. Ça fait que les calculs que quelqu'un fait, là, c'est quelque chose qui n'est pas nécessairement logique, là. Ça fait

1230 que moi, je vais avec la logique, je dis : eh, ça, là, ça veut dire que pour les 80 prochaines années, ça veut 220 \$ piastres? Comment ça se fait que la terre en entier en vaut tant de mille si cette section-là n'en vaut pas plus que ça pour toute la récolte, pour les prochaines années, que ce soit en ce que ça voudra, là? Non, je n'ai pas fait faire d'expertise parce que je suis tout obligée de défrayer de ma poche, puis ça va être payé si je gagne en cour. Ce que je pense que ça va arriver, mais ça va être payé juste là, parce qu'eux, ils ne nous payent pas si on va en cour.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1235 Oui. Sauf que si vous ne faites pas faire d'expertise avant, vous arrivez en cour puis elle n'est pas faite, le TAC il ne dira pas : « J'attends après vous, Madame. » En fait, il y a peut-être... il y a des actions qui doivent être entreprises de votre part pour en arriver là-bas. Si vous décidez d'aller au TAC, c'est libre à vous, là. Si vous croyez que vous n'êtes pas en mesure de vous entendre avec le promoteur, c'est votre choix. Sauf que c'est peut-être préférable aussi de faire faire ces diverses expertises qui sont requises, parce que quand vous allez arriver, le TAC, lui, va avoir besoin de ça.

1240 Et d'ailleurs, je pense que c'est votre Association qui avait déposé un document sur un jugement du tribunal d'expropriation. Mais on voit très bien, dans la lecture, que les gens étaient arrivés avec... ils avaient déjà toutes ces expertises-là lorsqu'ils se sont présentés au tribunal. Donc, en tout cas, vous faites ce que vous voulez, mais je vous dis ce que moi j'en pense et que je ferais peut-être possiblement si j'étais à votre place.

1245 Par ailleurs, pourquoi vous demandez qu'Ultramar soit celui qui paye pour la mise en culture de la servitude sous les lignes d'Hydro?

MME NANCY MEIGS :

1255 Parce que c'est à cause d'eux qu'on a décidé que là, ça deviendrait tellement large que finalement, on va le faire mettre en culture parce que c'est en friche, là. Je peux le demander à Hydro-Québec s'il le faut, mais je ne suis pas sûre qu'ils vont vouloir, dans le sens que ça fait des années qu'ils ne sont plus là. Les négociations se sont faites eux autres, quand? Dans les années 69, 72? Je ne sais plus trop, là, quand est-ce que l'Hydro a été mis.

1260 Nous, la décision, on a décidé de la prendre quand on a vu que ça élargirait encore, puis que ça va peut-être encore continuer. On s'est dit : là, c'est assez la perte inutile d'une surface comme ça. Ça ne sert à rien, la friche, on ne peut pas récolter là-dedans ni de bois ni de foin. On a dit : on va le mettre en foin au moins, puis au moins il y a ça qu'on va pouvoir récupérer.

1265 S'il n'y avait pas eu Ultramar, on laisserait ça comme ça, parce que quand on a acheté la terre, c'était de même puis on l'avait acceptée comme ça. Mais là, c'est élargi, cette emprise-là, puis ça c'est à part des arbres qui vont tomber à cause de l'élargissement de l'emprise, ça fait que ça va élargir peut-être encore plus. Donc, nous on trouve que ça devrait être...

1270 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Ça pourrait être un élément de négociation avec Ultramar?

MME NANCY MEIGS :

1275

Ah, oui, absolument, sauf que... Tu sais, quand tu te fais dire : ah, bien, eh! On compense pour les pertes que vous allez perdre cet été-là, puis tout ça. Regardez, là, ce n'est pas de l'argent de plus dans tes poches. C'est comme si je vous dis : tu fais un accident avec ton char, je vais te le réparer. Bien, j'espère que tu vas me le réparer. Ce n'est pas un cadeau, ça. Tu ré pares mon char parce que tu l'as brisé. Un cadeau, ce serait de dire : Je te paye... Comme là, le 2 000 \$ qu'ils nous offrent pour chacune des terres, là, ça c'est supposé ment le cadeau, là. Bien, ce cadeau-là, pour nous, ça ne vaut pas grand-chose. Le fait de payer pour le foin qu'on va perdre puis tout ça, j'espère qu'ils vont payer pour torrieu! Je ne l'aurais pas perdu, s'ils n'étaient pas là, là. Le bois non plus, je ne l'aurais pas perdu. Ça fait que ce n'est pas un cadeau qu'ils me font, c'est ce qu'ils me doivent.

1280

1285

Astheure, moi, je trouve que la terre qu'on a va perdre de la valeur, je serais la première à ne pas l'acheter. Ce n'est pas compliqué, ça. Ça a tout pris pour qu'on l'achète à cause qu'il y avait des tours, ça fait qu' imaginez si en plus il y a un pipeline... Moi, c'est sûr que je n'achèterais pas. Et ça c'est non négociable, d'Ultramar.

1290

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

En fait, c'est à vous à voir avec Ultramar de ce côté-là, mais...

1295

MME NANCY MEIGS :

On l'a fait. On l'a fait avec l'agent de liaison puis il nous a dit : « Oubliez ça. »

1300

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Parce que tantôt, vous avez mentionné finalement que l'entente cadre qui existait, qui existe présentement, c'est une entente cadre de base, c'est pour des éléments de base. Il n'y a rien qui empêche Ultramar de bonifier, j'imagine, cette entente-là.

1305

MME NANCY MEIGS :

Oui.

1310

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Sauf que la réponse qu'ils vous ont donnée c'est : il n'en ait pas question, parce que tout le monde doit être sur le même pied d'égalité.

1315 **MME NANCY MEIGS :**

Oui, parce qu'ils disent qu'ils nous payent déjà beaucoup.

1320 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Bon. Oui ça... Écoutez, là, ça, je ne le sais pas ça, ça vous regarde. Ce n'est pas à moi à juger s'ils payent beaucoup ou s'ils ne payent pas assez, sauf que je m'interroge, parce que vous parlez d'une espèce de loyer annuel dans votre mémoire, et à l'heure actuelle on sait qu'Ultramar, là, ce qu'ils font pour la servitude, vous défraient à 100% la valeur marchande de la servitude, et à cela ils ajoutent un 150%. Et ce 150% supplémentaire ne vous satisfait pas, c'est ça?

1325 **MME NANCY MEIGS :**

Oui.

1330

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

O.K.

1335 **MME NANCY MEIGS :**

C'est parce que regardez, là, il y a pas juste... C'est que ça a l'air très beau. Même dans les journaux, les gens disent : eh! Ils payent le double de la valeur de la terre, de la valeur de ce que la section qu'ils prennent vaut. Mais moi, ma terre au complet va perdre de la valeur, pas juste ce petit bout-là. Ça fait que 2 000 \$ sur une terre de 50 acres que je pourrais vendre, je ne sais pas, moi, 150 000 \$, 2 000 \$, qu'est-ce que vous voulez que je fasse avec ça, là? Le gars qui va m'acheter, il ne va pas me donner rien que 2 000 \$ de moins pour toute la terre. Il ne va pas dire : ah! Bien, tiens, tu as cette petite section-là, je ne te l'achèterai pas. Ça ne marche comme ça.

1340
1345 Je trouve que c'est banal de prendre ça de cette façon-là. Quand je ne suis pas prête à vendre... Vous, votre maison, vous êtes bien chez vous, puis je veux aller vous l'acheter puis vous n'êtes pas à vendre. Vous n'accepterez pas le prix qu'ils vous donnent. Bien moi non plus. Je ne suis pas à vendre. Puis même si je vous dirais, je vais essayer d'aller en chercher le plus possible dans le sens de toute la perte que je trouve que je vais perdre, sauf qu'ils me seraient arrivés avec 40 000 \$, j'aurais dit non, je suis trop écologiste. Je suis absolument contre ce projet-là. Puis pour moi, que le gouvernement mette ses culottes puis faire baisser les émissions par tous les moyens possibles.

1350 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

1355

Donc, en fait, vous êtes sûre qu'il va y avoir une baisse de la valeur marchande de votre propriété mais vous vous basez sur quoi pour...?

MME NANCY MEIGS :

1360

La logique.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1365

La logique, sauf que des fois c'est la logique qui fonctionne, mais elle ne fonctionne pas toujours non plus, la logique, parce qu'il faut arriver avec des faits et de la réalité. Donc, dans la réalité, est-ce qu'il y a quelqu'un qui a déjà effectué des études qui nous prouvent que oui, effectivement, il y a eu une baisse de la valeur marchande, compte tenu qu'il y a une servitude ou deux servitudes ou trois servitudes. Et c'est ça que la Commission... En fait, la Commission est toujours à la recherche de faits.

1370

MME NANCY MEIGS :

Oui. Non, je n'en ai pas. Je n'en ai pas parce qu'au Québec, on...

1375

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Et si on n'a pas de faits, c'est difficile pour nous d'arriver puis de dire : oui, il y a une baisse de la valeur marchande. Vous comprenez ce que...

1380

MME NANCY MEIGS :

Oui, mais on est le premier oléoduc au Québec, je pense?

1385

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Pardon?

MME NANCY MEIGS :

1390

On est le premier oléoduc ou le deuxième? En tout cas, il n'y en a pas beaucoup, beaucoup.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1395

Non, il n'en existe pas... Il n'y en a pas beaucoup, effectivement.

MME NANCY MEIGS :

1400

Puis la particularité de notre terre par rapport à une terre agricole de 150 acres, supposons, c'est que nous on peut vendre même à quelqu'un qui n'est pas agriculteur. Ça fait que, tu sais, le rêve campagne, là... Comme quelqu'un qui a une maison sur le bord de l'eau, comment

ça se fait qu'ils vendent une maison qui vaut 50 000 \$, ils la vendent 175 000 \$? Parce que c'est un rêve que les personnes achètent. Bien, nous, la grandeur de terre qu'on a, c'est un rêve. C'est le prix d'une maison en ville. Ce n'est pas plus compliqué que ça. Moi, je trouve qu'on ne peut pas extrapoler. Quelqu'un, un producteur agricole n'a pas perdu de vente ou peu importe, moi, je considère qu'on n'est pas dans la même situation. Mais là, ça c'est personnel à moi, là, je ne dis pas que tous les producteurs agricoles, ça va être pareil, c'est personnel à nous.

1405

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Qu'est-ce que vous entendez quand vous dites que : « Ultramar devrait payer toutes les études environnementales et ce, au besoin », ça veut dire quoi?

1410

MME NANCY MEIGS :

Bien, si la Caisse me le réclame pour quoi que ce soit. Parce qu'on avait vu ça dans de la paperasse par rapport à la Caisse populaire que si... là, il faudrait que je trouve le papier comme tel, là, je ne l'ai pas ici, mais ils pourraient exiger des études environnementales.

1415

LE PRÉSIDENT :

À un acheteur ou un vendeur.

1420

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

C'est ça. Dans l'éventualité où vous vendez ou quelqu'un achète...

1425

MME NANCY MEIGS :

Peut-être, là je ne me souviens pas.

1430

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Ils demandent à ce moment-là à l'acheteur d'avoir une étude environnementale, c'est ça?

1435

MME NANCY MEIGS :

Bien moi, je ne m'en souviens, là, je ne l'ai pas, comme je vous dis, le papier, c'était dans quelle situation exactement, mais ça en est une. Le gars qui m'achète, il va peut-être dire : moi, j'achète, mais je veux que tu fasses faire une étude environnementale pour être sûr. Moi, je ne veux pas payer pour ça.

1440

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Mais Ultramar ne s'est pas engagée à payer, à défrayer ça dans le contrat?

1445

MME NANCY MEIGS :

1450 Bien moi, je veux juste être certaine. Ça c'est une question d'avocat, là, que c'est écrit de cette façon-là, dans le sens que des fois, c'est juste tourné d'une manière que finalement ils ne sont pas tous responsables. Mais là je veux que ce le soit, tout.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1455 Mais ça, c'est à vous à vous assurer comme tantôt, là...

MME NANCY MEIGS :

1460 Oui, bien moi je l'ai mis dans mon mémoire parce qu'on s'est fait recommander d'inclure toutes nos préoccupations dedans, puis on l'a mis.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1465 Non, c'est correct que vous le mettiez dans votre mémoire, sauf que vous comprendrez que ça fait quand même partie de votre responsabilité d'aller chercher les informations, de vous assurer que le contrat est satisfaisant et pour ça, bien c'est à vous d'aller voir un avocat pour bien vous faire...

MME NANCY MEIGS :

1470 Oui. C'est ça qu'on va faire, mais rendu à la Cour, quand on va faire donner notre dossier à un avocat, c'est un point qu'on va lui demander de vérifier.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1475 Encore une fois, je reviens à ce que je vous ai dit tantôt, vous êtes peut-être mieux de le faire analyser immédiatement.

MME NANCY MEIGS :

1480 Oui, oui, oui, mais quand ça va être officiel, qu'on dit : oui, on va en Cour. Bien nous on engage l'avocat tout de suite, là, on n'attend pas d'être rendus à la Cour. On a un avocat qui va défendre notre dossier.

LE PRÉSIDENT :

1485 Pour l'instant, c'est ça, ça demeure, pour l'instant, hypothétique, là. Alors, c'est délicat pour nous d'embarquer dans le détail, dans le cas de gens qui sont insatisfaits.

1490 Donc, tout ce qu'on peut dire c'est que les gens ont des pouvoirs, ils ont des droits, plutôt, des droits de contestation. On a mis en ligne les dépliants des tribunaux administratifs du Québec, qui indiquent quels sont ces droits plus en détail et quelle est la procédure, pour les gens qui décident de contester une chose. Mais au-delà de ça, je pense qu'on ne peut pas vraiment aller dans des litiges.

1495

MME NANCY MEIGS :

Non, non, ça je le savais.

1500

LE PRÉSIDENT :

Ce n'est pas la responsabilité de la commission.

MME NANCY MEIGS :

1505

Non, non, je le sais. Je l'ai juste mis dans mon mémoire parce qu'on s'est fait recommander de le mettre. C'est tout.

LE PRÉSIDENT :

1510

Nous aussi, nous allons demeurer prudents dans cette question-là. Mais il y a des aspects d'intérêt général. C'est effectivement des points pertinents la question des évaluations environnementales, phase 1, pour en avoir personnellement fait plusieurs centaines, c'était à ce moment-là... Moi, quand je signalais ces rapports-là qui disaient : est-ce qu'il est recommandé de poursuivre l'évaluation ou pas. Et lorsqu'il y en avait, bien, habituellement, ça dépend des institutions financières mais il y a des frais à ça. Certaines institutions l'absorbent, là, autrement dit, la première étude. Dans d'autres cas, ils exigent que ce soit le vendeur qui paye pour cette étude-là.

1515

1520

Si ça va plus loin, donc ce qu'on appelle les phases 2, c'est-à-dire des échantillons dans le sol, bien à ce moment-là c'est clairement le vendeur qui doit payer pour les études. Alors, c'est certain qu'il y a des coûts qui sont rattachés à ces transactions-là.

1525

De la pratique même, c'est dès qu'on fait une phase 1, dès qu'on identifie un risque, bien on fait une recommandation d'aller plus loin, phase 2. Dès qu'il y a eu une activité de type industriel sur un terrain ou même une terre agricole, lorsqu'on sait qu'il y a eu des réservoirs d'huile, de diesel, et cetera, à tel endroit, puis c'était au-dessus du sol, ça aussi. Bien, ce n'est pas des grosses phases 2, on n'aura pas une foreuse, là, mais ce sont déjà des réflexes automatiques qui font en sorte que dès qu'on le moindre petit doute, on recommande toujours, dans la pratique, de faire une vérification avec des échantillons de sol.

1530

Alors, c'est certain que ça entraîne des coûts, mais c'est des aspects quand même que la commission va regarder parce que c'est récurant, et les institutions financières exigent de plus en plus ce genre d'exercice-là.

1535 Il y a des institutions financières, que ce soit pour un bloc appartement de huit logements, six logements, même, elles vont l'exiger automatiquement, et du côté des fermes par exemple aussi, la pratique se répand tranquillement. Alors, c'est une pratique qui peut devenir systématique.

1540 Par contre, qu'il y ait un pipeline dessus ou non, c'est une pratique qui se généralise. Donc, c'est-à-dire que les institutions financières vont demander de plus en plus systématiquement aux fermes, aux vendeurs d'installations agricoles, de faire une phase 1. Bien entendu après ça, il y a d'autres frais qui sont liés à une phase 2, qu'on appelle l'échantillonnage.

1545 Alors, c'est évident que dès qu'on identifie, on a un doute, bien on recommande une phase 2. Ça fait que ça aussi ça fait partie de la réalité.

Ça va?

1550 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Bien pas tout à fait, j'ai encore une ou deux questions ou trois.

1555 Donc, vous demandez également une espèce de compensation pour multiplicité de servitudes. Sauf que les autres servitudes ont quand même été à l'époque compensées. Pourquoi qu'il faudrait que Ultramar défraie un coût pour une multiplicité, parce que dans le fond, il en a juste une à lui, il n'en a pas deux ou trois.

MME NANCY MEIGS :

1560 À date.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1565 Je comprends que vous en avez peut-être deux ou trois sur vos terres mais ce n'est pas deux ou trois d'Ultramar, c'est deux ou trois de d'autres intervenants. Donc, j'essaie de voir un peu, là, parce que tantôt vous me parliez de logique, mais j'essaie de voir cette logique-là également.

MME NANCY MEIGS :

1570 Pourquoi? Parce que c'est celle-là qu'ils ont choisie, c'est parce qu'elle fait leur affaires. Sinon ils auraient choisi tous les fronteaux des terres, les lignes au bout des terres puis ils auraient passé là pour que ce soit moins encombrant. Alors, si c'est ça qu'ils ont choisi, qu'ils payent en conséquence. C'est pas plus compliqué que ça. Quand on choisit de s'installer à une place qui fait notre affaire, il faut qu'on paie en conséquence, sinon allez ailleurs, là.

1575

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Tantôt, vous mentionniez également que le droit de niveler, ou d'enlever ou de niveler la terre au-dessus de l'oléoduc, dans 20 ans, pourrait faire en sorte que vous ne pourriez pas le faire. Mais encore là, ce n'est pas quelque chose qui peut se négocier dans un contrat avec le promoteur?

1580

MME NANCY MEIGS :

1585 Non. C'est ça, le problème. C'est que moi je n'ai pas des visions à long terme, là. Vous, vous voulez dire quoi? Vous, vous voulez dire que je pourrais tout de suite le faire niveler. Est-ce que c'est ça que vous voulez dire?

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1590

Bien non. Vous mettre une clause à l'effet que dans 20 ans vous pourrez toujours niveler si besoin est.

MME NANCY MEIGS :

1595

Oui, peut-être. À date, quand on parlait de notre contrat, ces genres de choses-là, c'était bien, presque, signe puis on checkera après. Non, non, non. Je vais checker avant puis je vais signer après. Tu vois, là, l'agent de liaison veut qu'on signe tout de suite puis les affaires d'arrangement, ça va être après. Puis quand on lui dit : tu penses-tu qu'Ultramar va faire ça? Il dit : Ça doit. « Ça doit », là, comme force de loi, ça ne vaut pas cher.

1600

Ça fait que moi je veux être sûre que c'est... ça pourrait être un point que je mets sur mon contrat, que le jour qu'on va niveler, il va falloir qu'on nivelle, puis il va falloir qu'eux autres acceptent que ce soit fait. Mais comme c'est là, dans le contrat présentement, on n'a pas le droit de niveler au-dessus du pipeline. Alors, le fait c'est ça. Si je veux l'amener en Cour pour me

1605

défendre après puis que ça n'a pas été mis à mon contrat parce que j'ai signé avant mes clauses, je vais perdre, là. Je ne peux pas gagner ce point-là. Ça fait que c'est peut-être des points que je pourrais faire rajouter mais avant d'avoir signé, pas après.

1610 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Bien, avant la signature, effectivement, c'est toujours préférable.

1615 Finalement, la dernière chose : tantôt, vous avez dit que vous vouliez faire enlever la perpétuité, compte tenu que l'oléoduc pourrait durer indéfiniment. À moins que je ne me trompe, et peut-être que vous pourrez me corriger là-dessus, si je me souviens bien, Ultramar a mentionné que si l'oléoduc est non utilisé pendant 10 ans de temps, à ce moment-là, tout le contrat devient caduc; en fait, il n'existe plus de contrat, il n'existe plus aucune contrainte pour le producteur, finalement. En fait, c'est peut-être juste une mise au point mais je voulais m'assurer que vous
1620 aviez bien compris cet aspect-là.

MME NANCY MEIGS :

1625 Oui, mais ça ne fait pas que je comprends pourquoi qu'ils veulent quand même avoir de la perpétuité. Moi, je veux qu'un avocat m'explique pourquoi une compagnie demande ça. Elle a une idée derrière la tête, parce que sinon pourquoi tu demandes pour 60 ans renégociable, quelque chose, mais tu ne demandes pas de la perpétuité. Puis peu importe ce qu'ils ont derrière la tête, ils ne me le diront pas. C'est pour ça, c'est la logique encore, là, de dire : oui, c'est vrai qu'ils vont nous rétrocéder les terres, avec le pipeline en cadeau en plus, mais s'ils décident de... je ne sais
1630 pas comment la loi pourra changer. Je veux dire, je regarde dans les années 60, les lois étaient comme ça, mais les lois changent maintenant, mais c'est maintenant la loi qui est en vigueur.

1635 Alors, s'il y a des lois qui changent, qui font qu'ils vont avoir le droit de mettre d'autre chose que le pipeline à cette époque-là... Je ne le sais pas, je fabule peut-être, là, mais je me dis : ils vont s'en servir à perpétuité pour d'autre chose. Ou le droit de passage, ils vont l'avoir à perpétuité. Ils enlèvent ça puis ils mettent d'autre chose, mais le droit de passage comme tel, ils l'ont, ils l'ont eu à perpétuité. Oui, il va falloir qu'ils recompensent, peut-être, pour repasser un nouveau tuyau, mais ils vont l'avoir eu le droit.

1640 Je ne comprends pas tout, tout, ce qu'ils nous font signer parce que je ne suis pas avocat puis c'est quelque chose que je vais faire demander à mon avocat, mais c'est des inquiétudes d'être humain non instruit de façon d'avocat, qui pose des questions.

1645 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Parfait, merci, Madame Meigs.

LE PRÉSIDENT :

1650 Alors merci, Madame Meigs.

1655 Nous avons originalement un quatrième présentateur de mémoire, c'était le Commissariat au commerce, mais son représentant a eu un empêchement, donc il s'est désisté, il ne fait que déposer le mémoire. Alors, ce mémoire sera déposé en même temps que les autres mémoires déposés à la commission, mais non présenté.

1660 Alors ce qui signifie que ceci met fin à l'audience de l'après-midi. Bien entendu, nous allons poursuivre ce soir, ici même, à compter de 19 h. Alors, là, il est 15 h 15, donc je vous souhaite une bonne deuxième moitié d'après-midi et je vous invite à venir assister à nos travaux ce soir à 19 h.

AJOURNEMENT

* * * * *

1665 Je, soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

1670 ET J'AI SIGNÉ :

1675 _____
YOLANDE TEASDALE, s.o.